



AVIS À MANIFESTATION D'INTÉRÊT N°002/CA/TAFOUK TV/2026

RECRUTEMENT D'UN CABINET POUR LA FOURNITURE, L'INSTALLATION ET LE PARAMÉTRAGE D'UN LOGICIEL INTÉGRÉ DE GESTION FINANCIÈRE ET DE PAIE AU PROFIT DE TAFOUK TV

1. Contexte et justification

Dans le cadre de son opérationnalisation, TAFOUK TV la Télévision de la Confédération des États du Sahel (AES) est appelée à assurer des activités administratives, financières, comptables et techniques en vue d'accomplir sa mission éditoriale et d'animation de l'information de la confédération.

C'est dans ce cadre que TAFOUK TV compte mettre en place un système intégré, sécurisé et adapté à ses besoins de gestion financière, comptable, budgétaire et de paie.

Le système devra notamment permettre d'assurer la fiabilité des données financières, le suivi budgétaire, la gestion de la trésorerie, la production des états financiers, la gestion de la paie et des collaborateurs externes ainsi que la production des tableaux de bord nécessaires au pilotage de l'organe.

2. Objet de la mission

Le présent Avis à manifestation d'Intérêt vise à sélectionner un cabinet ou un prestataire spécialisé susceptible d'être invité à présenter une proposition pour la fourniture, l'installation, la configuration, le déploiement et l'accompagnement à la mise en service, d'un logiciel intégré de gestion financière et de paie pour TAFOUK TV.

3. Principales prestations

La mission comprendra notamment :

- L'analyse et la formalisation des besoins fonctionnels et techniques ;
- La réalisation d'un diagnostic du système actuel de gestion ;
- L'élaboration d'un cahier des charges fonctionnel et détaillé ;
- La proposition et la mise en place d'une solution logicielle intégrée adaptée aux besoins de TAFOUK TV ;
- Le paramétrage et la configuration de la solution ;
- La migration des données disponibles le cas échéant ;
- L'installation et la sécurisation de la base de données ;
- Le déploiement de la solution ;
- La formation des utilisateurs et des administrateurs ;
- L'assistance technique et fonctionnelle au démarrage ;
- La correction des anomalies et l'optimisation du paramétrage.



La prestation devra notamment couvrir la mise en place et l'opérationnalisation du système de gestion financière et de la paie. À ce titre, les travaux porteront notamment sur les aspects ci-après :

Gestion financière et comptable

La solution devra permettre une gestion complète et rigoureuse des opérations financières et comptables de TAFOUK TV, notamment à travers :

- la comptabilité générale ;
- la comptabilité analytique ;
- la comptabilité budgétaire ;
- la gestion des engagements et des dépenses ;
- la gestion de la trésorerie ;
- le suivi budgétaire en temps réel ;
- la production des états et rapports financiers ;
- la gestion multi-projets et, le cas échéant, multi-financements.

Gestion de la paie

Le système devra également intégrer un module de paie performant permettant d'assurer une gestion fiable et sécurisée des ressources humaines et des rémunérations. A ce titre, il devra prendre en charge :

- la gestion du personnel (statutaires, contractuels et pigistes) ;
- le calcul automatique des salaires et des rémunérations ;
- la gestion des primes, indemnités et autres éléments de rémunération ;
- la gestion des retenues fiscales et sociales ;
- l'édition des bulletins de paie ;
- les états des déclarations sociales et fiscales.

Gestion spécifique aux activités de la télévision

Compte tenu des spécificités du secteur télévisuel, le logiciel devra intégrer certaines fonctionnalités adaptées au fonctionnement d'une chaîne de télévision, notamment :

- la gestion des pigistes, collaborateurs externes, et journalistes indépendants ;
- la gestion des honoraires des prestations ;
- le suivi des missions et éléments associés ;

Pilotage et Contrôle

Afin de faciliter le pilotage et la prise de décision, le système devra offrir des outils de reporting performants et flexibles, comprenant notamment :

- des tableaux de bord dynamiques ;
- reporting ;
- profils et droits d'accès ;
- Traçabilité des opérations ;
- Séparation des fonctions ;
- Circuits d'approbation ;
- Sauvegarde et sécurité des données.



Exigences techniques

Le logiciel proposé devra répondre à des exigences techniques garantissant sa fiabilité, sa sécurité et sa pérennité. A ce titre, la solution devra notamment offrir :

- Une sécurité conforme aux normes internationales ;
- Une base de données robuste et fiable ;
- Un système de sauvegarde automatique ;
- Une accessibilité réseau, y compris en environnement multi-sites si nécessaire ;
- La possibilité de digitaliser les pièces justificatives ;
- Une comptabilité avec les normes comptables applicables aux entités publiques.

A l'issue de la mission, TAFOUK TV devra disposer d'un système moderne, sécurisé et pleinement opérationnel, répondant aux exigences de gestion financière et de paie de la chaîne. Les résultats attendus sont notamment les suivants :

- un cahier des charges fonctionnel validé ;
- une solution logicielle installée et opérationnelle ;
- un système paramétré conformément aux procédures de TAFOUK TV ;
- une base de données initialisée et sécurisée ;
- des utilisateurs formés à l'utilisation du logiciel ;
- un système de paie fonctionnel et fiable ;
- des états financiers automatisés ;
- un dispositif de sauvegarde et de sécurité pleinement opérationnel.

4. Étendue de la mission

Dans le cadre de cette mission, le cabinet retenu devra assurer l'ensemble des prestations nécessaires à la mise en place et à l'opérationnalisation du système de gestion financière et de paie. A ce titre, les travaux porteront notamment sur les aspects ci-après :

4.1. Analyse des besoins

Afin de proposer une solution adaptée au fonctionnement et aux exigences opérationnelles de la TV, cet aspect comprendra notamment :

- l'analyse organisationnelle ;
- l'identification des flux financiers ;
- l'analyse des besoins en matière de paie ;
- la prise en compte des spécificités liées au secteur audiovisuel.

4.2. Fourniture ou développement de la solution

Afin de garantir une solution performante et adaptée, le cabinet pourra proposer soit un logiciel existant à paramétrer, soit une solution développée sur mesure, selon les besoins identifiés et les orientations validées par TAFOUK TV.

4.3 Fonctionnalités minimales requises

Le système proposé devra intégrer un ensemble de fonctionnalités permettant d'assurer une gestion efficace, sécurisée et moderne des activités financières et administratives de la chaîne.



4.4. Sécurité et contrôle interne

Dans un souci de transparence, de sécurité et de maîtrise des risques, le système devra intégrer des mécanismes de contrôle interne et de sécurisation des données, notamment :

- la gestion des profils utilisateurs ;
- la traçabilité des opérations (logs) ;
- la séparation des fonctions ;
- des validations multi-niveaux.

5. Exigences techniques

Le logiciel proposé devra répondre à des exigences techniques garantissant sa fiabilité, sa sécurité et sa pérennité. A ce titre, la solution devra notamment offrir :

- une sécurité conforme aux normes internationales ;
- une base de données robuste et fiable ;
- un système de sauvegarde automatique ;
- une accessibilité réseau, y compris en environnement multi-sites si nécessaire ;
- la possibilité de digitaliser les pièces justificatives ;
- une compatibilité avec les normes comptables applicables aux entités publiques.

6. Durée de la mission

La durée globale de la mission est de soixante (60) jours, incluant les phases de diagnostic, de paramétrage, de déploiement, de formation et d'assistance au démarrage.

7. Profil du cabinet ou du prestataire

Le cabinet ou le prestataire devra justifier d'une expertise avérée dans les domaines suivants :

- la mise en place de systèmes de gestion financière intégrés ;
- le développement ou le paramétrage de logiciels de comptabilité et de paie ;
- l'accompagnement d'organisations publiques ou parapubliques.

Le cabinet ou le prestataire devra en outre disposer :

- d'une équipe pluridisciplinaire qualifiée ;
- de références similaires dans des projets comparables ;
- d'une capacité d'assistance et de maintenance post-implémentation.

8. Dossier de Manifestation d'Intérêt

Le présent avis à manifestation d'intérêt est lancé simultanément au Burkina Faso, au Mali et au Niger, afin de permettre une participation des cabinets ou de prestataires des trois Etats-membres.

Le dossier de manifestation d'intérêt devra comprendre :

- une lettre de manifestation d'intérêt ;
- une présentation générale du cabinet ou du prestataire ;
- les références pertinentes du cabinet ou du prestataire, accompagnées des attestations ou documents justificatifs disponibles ;
- une description des expériences similaires réalisées ;
- le CV du Consultant ou des experts proposés par le cabinet ;
- les coordonnées précises du Cabinet ou du prestataire ;
- tout document permettant d'apprécier les capacités techniques et professionnelles du Cabinet ou du prestataire.



Les références devront préciser, dans la mesure du possible, le client, l'objet de la mission, les prestations exécutées, le montant et la période du contrat.

9. Adresse et date de dépôt des dossiers

Au Mali, les dossiers d'offres devront être déposés, **au plus tard le 11 novembre 2026, à 17 heures,** sous pli fermé selon les modalités précisées dans le présent avis, **auprès de TAFOUK TV, route de l'Aéroport, Bamako.**

La Présidente du Conseil d'Administration